

RCS : MACON Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00267 Numéro SIREN : 840 227 193 Nom ou dénomination : A V N 2

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004243

A V N 2
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 111 route de Lyon - 71000 MACON
840227193 RCS MACON

PROCURATION

Je soussigné Pascal VERJAT,
demeurant 140 Route du Bourg à 01570 VESINES,

Agissant en qualité de gérant de la société A V N 2,

Donne par la présente, pouvoir à l'Association de Gestion et de Comptabilité de l'Ain - AGC de l'AIN – CERFRANCE AIN - domiciliée 2 Avenue du Champ de Foire 01003 BOURG EN BRESSE Cedex, en tous salariés de l'AGC de l'Ain ;

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de MACON tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société et notamment concernant le Registre des Bénéficiaires effectifs,

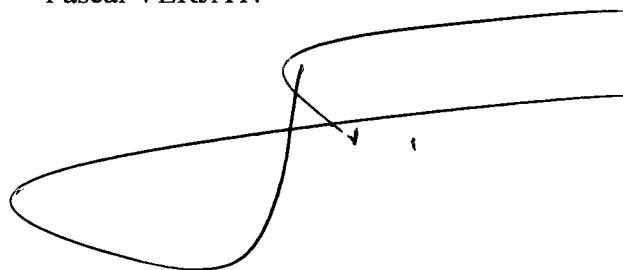
En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à MACON

Le 18 octobre 2022

Pascal VERJAT.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke, positioned below the printed name.

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
du Code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SARL AVN 2		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		109 ROUTE DE LYON.		71000 MACON				
SIRET		8 4 0 2 2 7 1 9 3 0 0 0 1 7		TRIBUNAL de COMMERCE de MACON				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 0 0 9 2 0 2 1				
ACTIF				Brut				
				Amortissements-Provisions				
				Net				
				1				
				2				
				3				
ACTIF-IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
		Immobilitisations corporelles *	028	157 887	030	49 159	108 727	
		Immobilitisations financières * (1)	040	50 000	042		50 000	
		Total I (5)	044	207 887	048	49 159	158 727	
ACTIF-CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	126 043	062	42 855	83 188	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	50	066		50	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	20 304	070		20 304	
		Autres* (3)	072	101 246	074		101 246	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	176 073	086		176 073	
	Charges constatées d'avance *		092	3 917	094		3 917	
	Total II		096	427 634	098	42 855	384 779	
	Total général (I + II)		110	635 520	112	92 014	543 506	
PASSIF								
Exercice N NET								
1								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000			
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		1 000			
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)		132		9 527			
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136		52 750			
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		73 277			
	Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		159 784			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		-3 226			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		178 435			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...169)		172		135 236			
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176		470 229			
Total général (I + II + III)		180		543 506				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 153
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié Conforme

ANNEXES COMPTABLES & ETATS DE GESTION

RÈGLES ET MÉTH. COMPTABLE

001041 - SARL AVN 2

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021 dont le total est de 543 506,25 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 52 749,96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---|------------|
| - Agencement et aménagement des constructions | 4 à 10 ans |
|---|------------|

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

RÈGLES ET MÉTH. COMPTABLE

001041 - SARL AVN 2

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CI COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

001041 - SARL AVN 2

Du 01/10/2020 au 30/09/2021

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

A V N 2
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 111 route de Lyon
71000 MACON
840227193 RCS MACON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 18 OCTOBRE 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 52 749,96 euros de la manière suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice 52 749,96 euros

Affectation

En totalité au compte "autres réserves" 52 749,96 euros
qui s'élève ainsi à 62 277 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes bruts	Autres revenus distribués	
30 septembre 2020	10 000 euros		
30 septembre 2019	25 000 euros		

Certifié conforme
La Gérance

